



AD 2026-261

**ARRÊTE RELATIF A LA COMPOSITION DU JURY  
DÉPARTEMENTAL DU LABEL DE QUALITÉ DE VIE  
« VILLES ET VILLAGES FLEURIS » ET « TROPHÉES YVELINOIS »  
ANNÉE 2026**

Le Président du Conseil départemental

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 29 septembre 2023 n° 2023-CD-5-7642 concernant l'adoption du règlement départemental des « Villes et Villages Fleuris »,

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 24 mai 2024 n° 2024-CP-8197 approuvant l'avenant au règlement départemental des « Villes et Villages Fleuris »,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 n° 2021-CD-9-6419.1 concernant la délégation du Conseil départemental au Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté AD 2021-440 du 13 juillet 2021 portant désignation d'un représentant du président du Conseil départemental au jury de concours des villes et villages fleuris,

Considérant l'importance, dans un souci de transparence, d'identifier les membres du jury et leur fonction,

**ARTICLE 1er** Le Jury départemental a pour mission de visiter et d'accompagner les communes candidates au Label de qualité de vie « Villes et Villages Fleuris » et aux « Trophées Yvelinois ».

**ARTICLE 2** Le Jury départemental est chargé de l'évaluation des communes :

- candidates au Label de qualité de vie « Villes et Villages Fleuris » et aux « Trophées Yvelinois ». Il établit le classement des lauréats dans chacune des catégories et sélectionne les communes qu'il juge susceptibles de concourir au niveau régional.
- participant aux « Trophées Yvelinois ». Ces trophées spécifiques au Département des Yvelines viennent récompenser les projets de fleurissement durable et d'aménagements paysagers. Ils accompagnent les politiques du Conseil départemental et répondent à la volonté d'associer dans une même dynamique d'aménagement environnemental du territoire toutes les communes y compris celles déjà distinguées par 1, 2, 3 ou 4 Fleurs.

**ARTICLE 3** Pauline WINOCOUR LEFEVRE, Vice-Présidente du Conseil départemental, déléguée à l'Agriculture, l'Alimentation et les Circuits courts, est nommée Présidente du Jury des « Villes et Villages Fleuris des Yvelines » et aux « Trophées Yvelinois ».

**ARTICLE 4** Le règlement voté en Assemblée départementale en date du 29 septembre 2023 stipule une nouvelle organisation des membres du jury. La répartition est désormais faite en quatre catégories de collèges (collège institutionnel, collège associatif, collège technique, collège grand public).

Sa composition est la suivante :

• **Collège institutionnel :**

1. Pauline WINOCOUR LEFEVRE, Vice-Présidente du Conseil départemental, Présidente du Jury départemental des « Villes et Villages Fleuris »,
2. Marie-Hélène AUBERT, Vice-Présidente du Conseil départemental,
3. Nicole BRISTOL, Vice-Présidente du Conseil départemental,
4. Daniel LEVEJ, Maire délégué de Fourqueux, Membre du Jury régional d'Ile-de-France et du Jury national des « Villes et Villages Fleuris »,
5. Daniel MAUREY, Maire de Boinville-en-Mantois de 1989 à 2026, Membre du Jury régional d'Ile-de-France et du Jury national des « Villes et Villages Fleuris »,
6. Agnès TABARY, Adjointe au Maire de Crespières,
7. Laure ARNOULD, Membre du conseil municipal de Chevreuse,
8. Martine BOURGEOIS, Adjointe au Maire de Neauphlette de 2008 à 2026.

• **Collège associatif :**

9. Nathalie NORMAND, Professeur et concepteur de Jardins, représentant l'Association des Jardiniers de France,
10. Hang DEFAUX, Association Jardin Passion Partage,
11. Juliette ROLLÈS, Association Paradeisos Jardins européens,
12. Jean-Luc PASQUIER, Association Le jardin de Félix,
13. Marc GÈNEVE, Président "Les Vergers de Mareil", Responsable AMAP,
14. Bernard DESMARIS, Association Hortis, enseignant en travaux paysagers – Lycée horticole de Meudon,
15. Diane BONNECUEILLE, Membre de l'association Parcs et jardins de Paris et de l'Ouest Parisien (APJPOP),
16. Soazig GUENEDAI, Association Jardins familiaux des Castors de Buc, chef d'entreprise.

• **Collège grand public :**

17. Françoise SIMON, Membre du Jury régional d'Ile-de-France des « Villes et Villages Fleuris »,
18. Loïc THIMON, Ambassadeur Destination Yvelines,
19. Marc BOUILLON, Pépiniériste, jardinier, spécialiste des bambous,
20. Robert GRONOFF, Jardinier et agroécologue amateur,
21. Nadine HABIB, Personne qualifiée, jardinière amatrice,
22. Daniel HABIB, Personne qualifiée, jardinier amateur, spécialiste des rosiers et arbres fruitiers,
23. Michel HAUBERT, Retraité du service espaces verts de la commune de Maurepas,
24. Laëtitia MARCAULT, Ambassadrice des Yvelines et consultante tourisme durable Ekovida,
25. Christian BEZARD, Retraité, ancien maire adjoint de Crespières.

• **Collège technique :**

26. Lison BOULAIN, Chargée de mission Développement Touristique, Office de Tourisme Intercommunal Saint-Germain Boucles-de-Seine,
27. Charlotte CALANDRE, Paysagiste-conseiller, CAUE 78,
28. Hugo DECOUX, Paysagiste-conseiller, CAUE 78,
29. Rachel BEVENOT, Paysagiste, commune de Conflans-Sainte-Honorine,
30. Christophe JARRY, Président, Cercle des Horticulteurs d'Ile de France – "Horticologiste",

31. Thibault GUYON, Ingénieur indépendant Oasis urbaine Conseil,
32. Mickaël DUVAL, Responsable du Pôle Nature en Ville et Brigades Vertes, Département des Yvelines,
33. Antoni DE SANCTIS, Responsable des services techniques,
34. Coralie LEDUC, Chargée de mission tourisme durable, animatrice du label Villes et Villages Fleuris, Département des Yvelines.

**ARTICLE 5** Toutes les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**ARTICLE 6** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'acte.

**ARTICLE 7** Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles.

Le 18 MAI 2026

Pierre BEZIER

  
Président du Conseil départemental